



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2019

Membres du Comité syndical présents : Christiane AGARRAT, Thierry BADEL, Alain BADOIL (départ à 18h35), Christèle CROZIER, Bernard DESCOMBES, Pascal FURNION, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Daniel MALOSSE, André MONTET, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN, Gabriel VILLARD et Pierre-Jean ZANNETTACCI.

* * *

Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 octobre 2019.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

14 votants

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DESIGNE monsieur Thierry BADEL, secrétaire de séance.

2. Climat énergie / Convention à conclure avec l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône pour augmentation du nombre d'accompagnements de la plateforme de rénovation de l'habitat privé

14 votants

Monsieur Daniel MALOSSE rappelle que le SOL porte depuis juin 2017 un service d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements, destiné aux particuliers, labélisé depuis Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour l'année 2019, la mission a été réalisée par l'association HESPUL et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dans le cadre d'un marché passé avec le SOL.

La demande d'accompagnement en 2019 a été très forte sur le territoire : entre janvier et octobre, le nombre d'accompagnement réalisé a, en effet, augmenté de 52% par rapport à 2018 sur cette même période.

Monsieur Daniel MALOSSE précise que le nombre d'accompagnements réalisés en 2018 était de 200 accompagnements et de 292 en 2019 avec une répartition par Communautés de Commune suivante :

	Nb	%
CCPA	69	24
CCVL	53	18
CCVG	55	19
COPAMO	115	39

Les chiffres de 2019 incluent les accompagnements financés par la COPAMO depuis le mois de septembre.

Cette très forte demande a eu pour conséquence que l'enveloppe financière dédiée à ces accompagnements a été entièrement consommée dès la fin du mois de novembre 2019.

Afin que des accompagnements puissent tout de même avoir lieu sur le mois de décembre 2019, il est proposé que le SOL puisse conclure une convention de subvention avec l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69) pour 20 accompagnements supplémentaires, pour un montant de 4300 € nets de taxe. Ce montant pourrait être pris sur les subventions « rénovations » issues des fonds propres du SOL.

Monsieur Daniel MALOSSE indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SOL.

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention à conclure avec l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône pour augmentation du nombre d'accompagnements de la plateforme de rénovation de l'habitat privé ;

AUTORISE le président à la signer ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

3. Projet alimentaire territorial / Appel à projet du Programme National pour l'Alimentation

14 votants

Monsieur Daniel MALOSSE explique que sur proposition du SOL, le CLD de l'Ouest Lyonnais a engagé, début 2019, un travail dont les éléments de contenu ont été présentés devant les élus, à l'occasion de 2 réunions de Bureau (3 juillet et 11 septembre) et lors du dernier conseil syndical (25 septembre 2019).

Cette investigation a permis, après la rencontre d'une trentaine d'interlocuteurs, de dégager 7 thèmes de travail identifiés, par le CLD comme important pour l'Ouest Lyonnais :

- Objectif 1 : Encourager les habitants de l'Ouest Lyonnais à devenir acteurs de leur alimentation, en leur permettant un accès à des produits locaux de qualité
- Objectif 2 : Développer une agriculture de production durable, contribuant à un cadre de vie attractif
- Objectif 3 : Rapprocher la consommation de la production par une meilleure structuration des filières
- Objectif 4 : Favoriser la transition de la restauration collective vers une alimentation durable
- Objectif 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Objectif 6 : S'organiser pour répondre à la demande des métropoles voisines
- Objectif 7 : Mettre en œuvre une gouvernance alimentaire partagée sur l'Ouest Lyonnais

La Métropole de Lyon a élaboré sa stratégie alimentaire territoire. Elle souhaite y associer les territoires voisins. Parallèlement, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a sollicité la Métropole de Lyon pour formaliser un partenariat sur l'agriculture, l'énergie et la mobilité via un contrat de réciprocité.

Monsieur Gérard GRANGE complète : pour être en résonance avec la Métropole et pour ne pas être un simple territoire de production, l'Ouest Lyonnais doit avoir sa propre stratégie pour répondre à ses besoins : le territoire réfléchit donc à son projet alimentaire.

Monsieur Gérard GRANGE poursuit en indiquant que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pilote un Programme National de l'Alimentation (PNA). Dans le cadre de ce programme, un appel à projet est lancé annuellement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère des Solidarités et de la Santé et l'ADEME, qui permet de bénéficier d'une enveloppe financière. Cet AAP définit un cadre orienté autour de thématiques dominantes : justice sociale, environnement, gaspillage alimentaire, restauration collective...

Monsieur Gérard GRANGE indique que le CLD a proposé les éléments d'une candidature s'inscrivant dans les objectifs de l'AAP PNA 2019/2020 au Bureau du SOL qui les a validés. La candidature du SOL, intitulée : « PRODUIRE DURABLE, CONSOMMER LOCAL ET MIEUX MANGER : UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE POUR TOUS SUR L'OUEST LYONNAIS ! » et proposée pour 2 ans, a donc été déposée le 25 novembre.

Dans cette candidature, il est demandé une délibération du comité syndical approuvant la candidature ainsi que le plan de financement comme tel, sur 24 mois :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses de personnel (apprenti(e))	26 142,00 €	AAP PNA 2019/2020	39 571,00 €
Communication / Evènementiel	10 000,00 €	LEADER Ouest Lyonnais	23 742,60 €
Accompagnement / Expertise technique	43 000,00 €	Auto-financement	15 828,40 €
Total dépenses	79 142,00 €	Total recettes	79 142,00 €

Monsieur Pascal FURNION estime que répondre à cet AAP est une très bonne initiative, et qu'il faut mettre l'accent sur le lien entre alimentation et santé.

Monsieur Daniel MALOSSE estime que le territoire doit travailler sur cette thématique, même si sa candidature n'est pas retenue (réponse au mois d'avril 2020). Monsieur Gérard GRANGE insiste pour que le volet économique ne soit oublié.

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la candidature du Syndicat de l'Ouest Lyonnais à l'Appel à projet du Programme National pour l'Alimentation

APPROUVE le plan de financement suivant, sur 24 mois :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses de personnel (apprenti(e))	26 142,00 €	AAP PNA 2019/2020	39 571,00 €

Communication / Evènementiel	10 000,00 €	LEADER Ouest Lyonnais	23 742,60 €
Accompagnement / Expertise technique	43 000,00 €	Auto-financement	15 828,40 €
Total dépenses	79 142,00 €	Total recettes	79 142,00 €

Départ de monsieur Alain DABOIL

Madame Christiane AGARRAT indique que les Jeunes agriculteurs organisent, en février 2020, une manifestation afin de promouvoir les nouvelles pratiques agricoles et les productions : une information sur le projet alimentaire de l'Ouest Lyonnais pourrait être faite dans ce cadre.

L'ensemble des élus est favorable à ce que cette manifestation s'inscrive à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.

4. Finances / Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs

13 votants

Monsieur Daniel MALOSSE rappelle qu'outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

C'est ainsi que le SOL est susceptible de demander, sur ces sujets, le concours du Comptable du Trésor public qui a alors le droit de percevoir une indemnité compensatrice. Jusqu'à présent, cela n'a jamais été fait au Syndicat.

Pour information, madame Dominique BISSON est la comptable du Trésor public depuis le 1^{er} septembre 2018. Pour l'année 2019, elle a été remplacée par monsieur Pierre BISSON pour une période de 60 jours.

Plusieurs élus sont très défavorables à accorder cette indemnité estimant que ce conseil fait partie des missions de base des comptables publics.

Il est précisé que le SOL n'a jamais demandé un conseil particulier.

Le Comité Syndical, par 2 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions,

DECIDE DE NE PAS DEMANDER le concours du comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil et de renseignements pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire ;

DECIDE DE NE PAS ACCORDER à titre personnel à madame Dominique BISSON, comptable du Trésor, l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, en référence à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années ;

DECIDE DE NE PAS ACCORDER à titre personnel à monsieur Pierre BISSON, comptable du Trésor en remplacement de madame Dominique BISSON, l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, en référence à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.